



# Les moisissures dans la maison à la suite d'un dégât d'eau

Si vous avez eu un dégât d'eau à la suite d'un bris de tuyau, à une infiltration venant du toit ou à une accumulation d'eau au sous-sol, un problème de moisissures peut survenir dans votre maison, surtout s'il reste encore des matériaux humides.

Les moisissures peuvent aussi apparaître dans une maison où il y a eu nettoyage ou désinfection. Il est donc important de corriger la situation rapidement, notamment lorsque votre maison présente des signes de moisissures comme :

- ◆ des odeurs de moisi, de terre ou d'alcool;
- ◆ des taches colorées ou noirâtres sur la surface des matériaux.

## Les moisissures peuvent causer ou aggraver les problèmes de santé suivants :

- ◆ toux, congestion et écoulement nasal, éternuement, respiration bruyante;
- ◆ asthme, allergies;
- ◆ irritation des yeux, de la gorge et du nez;
- ◆ problèmes de peau;
- ◆ fièvre, maux de tête, nausées, vomissements et diarrhée.

**Il est important, lors du nettoyage des matériaux ou des objets, de porter des vêtements et des appareils de protection et de bien ventiler la pièce.**

## Quoi faire pour éviter l'apparition de moisissures?

- ◆ Enlevez complètement l'eau et jetez tous les matériaux poreux encore humides, soit le placoplâtre (gypse), la laine isolante, le bois pressé, etc.;
- ◆ Jetez les tapis imbibés ou qui sentent le moisi;
- ◆ Désinfectez toutes les surfaces qui ont été en contact avec l'eau, à l'aide d'un nettoyeur d'usage domestique courant;
- ◆ Ventilez à fond la pièce lors du nettoyage et ramenez le niveau d'humidité à la normale, soit entre 30 % et 50 % (pas plus de 60 %). La chaleur aide à diminuer l'humidité;
- ◆ Les meubles rembourrés doivent être traités à fond et avec grand soin. Si le rembourrage est trempé ou qu'une odeur de moisi persiste, il faut mettre le meuble au rebut.

## Si les moisissures apparaissent malgré tout :

- ◆ Nettoyez les moisissures avec un nettoyeur d'usage domestique courant. Rincez et asséchez rapidement.

*Pour plus d'information,  
contactez le 811 pour service Info-Santé et Info-Social et/ou votre municipalité.  
Au besoin, consultez votre médecin.*

Maj mai 2017